

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS NUMÉROS 367-2023, 368-2023 et 369-2023

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 14 août 2023, le Règlement numéro 367-2023 modifiant le Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le Règlement numéro 368-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 et le Règlement numéro 369-2023 modifiant le Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Le Règlement numéro 367-2023 a pour objet d'ajouter un chapitre pour l'évaluation des enseignes sur l'ensemble du territoire.

Le Règlement numéro 368-2023 a pour objet :

- De modifier et d'abroger certaines dispositions concernant l'affichage;
- D'autoriser la construction d'habitation multifamiliale isolée comportant un maximum de 36 logements dans la zone H-49, dans le secteur entre le boulevard Pépin et la rue Lachance, au sein du futur développement résidentiel du parc des Bénévoles.

Le Règlement numéro 369-2023 a pour objet de modifier la superficie applicable par logement pour la zone H-49, dans le secteur entre le boulevard Pépin et la rue Lachance, au sein du futur développement résidentiel du parc des Bénévoles.

Ces Règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 31 août 2023, date à laquelle les Règlements entrent en vigueur et font force de loi.

Une copie de ces Règlements est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

**Karine Larose,**  
Greffière